



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2 AVRIL 2025

L'Assemblée générale de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU) s'est réunie le mardi 2 avril 2025, 18h, à la Maison de l'Amérique latine (217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris).

La liste des présents, des excusés et des pouvoirs est jointe au procès-verbal.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants.

1. Présentation du rapport moral et d'activité.

Le Président, Jean-Maurice Ripert, a tout d'abord tenu à rendre hommage à nos nombreux bénévoles et stagiaires pour leur engagement au sein de l'AFNU. Il a également, remercié, comme l'an dernier, son prédécesseur, Bernard Miyet, actuellement président d'honneur, qui continue à s'occuper du bulletin d'information de l'AFNU.

Jean-Maurice Ripert a ensuite évoqué les craintes qui ont été les nôtres devant la baisse l'an dernier des subventions dont bénéficiait l'AFNU, tendance ayant affecté au demeurant tous les mouvements associatifs. Nous étions cependant parvenus à éviter une catastrophe.

Il a rappelé le changement de modèle économique auquel nous étions en train de procéder quant à nos partenariats qui portait à la fois sur leur contenu, leur durée et les aspects financiers.

Il a ensuite évoqué quelques-unes des activités de l'Association : magnifiques colloques sur les filles avec l'appui de la MGEN, appui qui s'inscrit dans la durée ; sur les Océans en partenariat avec l'Institut océanographique de Monaco ; sur l'Amérique latine en liaison avec la Maison d'Amérique latine. Le président s'est ensuite félicité de l'appui renouvelé qui nous est donné par le nouveau président de la Maison de l'Amérique latine, Jean-Marc Laforêt après celui de l'ambassadeur Alain Rouquié auquel il avait succédé. Il a mentionné notre accord de coopération avec le PNUE, Global Compact ainsi que ceux prévus avec Panthéon Assas et des écoles de commerce.

Le président a par ailleurs souligné le caractère inquiétant du contexte géopolitique actuel très négatif pour les associations de plaidoyer qui se caractérise notamment par la montée en puissance de pays ou de régimes qui sapent les règles de droit et nos valeurs.

Une autre source de préoccupation était la baisse drastique de l'APD avec effet immédiat de pays comme la France (40%), le Royaume-Uni (30%), l'Allemagne. Les perspectives étaient cependant plus encourageantes pour l'aide de l'UE qui représentent, a rappelé Jean-Maurice Ripert, plus de 50% de l'aide internationale.

L'enthousiasme pour les Nations Unies que manifestent les jeunes de 15 à 25 ans dans les conférences que nous organisons nous inciter à continuer notre tâche.

L'Assemblée générale adopte le rapport moral et d'activité

2. Présentation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2024.

Jean Pierre Tardieu, dont le mandat de trésorier s'achève à l'issue de la présente Assemblée, conformément à la décision du Conseil d'Administration, prise conformément à sa demande, le 12 mars 2025, présente le rapport financier relatif à l'exercice 2024, ainsi que la plaquette comptable établie par le cabinet d'expertise-comptable AGCJ Expertise, conformément aux éléments arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2025.

Le Conseil d'Administration, confronté à la forte diminution des subventions publiques et à la perte de la contribution de la Banque Transatlantique, a décidé en début d'exercice de maintenir la plupart de son programme, tout en réduisant ses coûts, en acceptant le risque d'un déficit financable par une réduction de la trésorerie de l'association, et en se donnant le temps de trouver des ressources nouvelles pour les exercices futurs.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 232 092 €, composé de 67 595 € de produits propres de l'AFNU et de 164 497 € de produits du partenariat AFNU-SPBF provenant de l'utilisation d'une partie des fonds dédiés au 31 décembre 2023. Le total des charges d'exploitation s'établit à 247 880 €, dont 84 800 € de charges propres de l'AFNU et 164 497 € de charges du partenariat AFNU-SPBF. Il en résulte un déficit d'exploitation de 15 787 €. Après résultat financier de – 841 €, le résultat net est un déficit de – 16 628 €.

Ainsi la trésorerie propre de l'AFNU au 31 décembre 2024 s'élevait à 30 262 €, soit légèrement au-dessus du seuil fixé par le conseil d'administration.

Le total du bilan est ramené à 83 582 €, en forte réduction sur l'exercice précédent, du fait de la forte diminution des fonds dédiés au partenariat avec le PNUE (UNSPBF), en l'absence de nouveau versement de sponsor, et du déficit de l'exercice. Au passif du bilan, les fonds propres de l'association sont ramenés à 33 127 €.

Après échanges et discussion, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes de l'exercice 2024 et le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le rapport financier, tels qu'ils lui sont présentés. Elle décide d'affecter au report à nouveau le résultat déficitaire de – 16 686 € de l'exercice 2024. Elle donne quitus au président et au trésorier pour leur gestion.

3. Présentation et perspectives budgétaires pour 2025.

Jean Pierre Tardieu présente le budget pour l'année 2025, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration le 12 mars. Les efforts déployés par le président et les membres du bureau au cours de l'année 2024 ont été fructueux et permettent d'envisager un nouveau développement des activités conjugué à un retour à l'équilibre des comptes.

Ainsi, les produits propres de l'AFNU attendus s'élèvent à 90 000 € (contre 67 595 € réalisés en 2024), ainsi répartis :

- 7 000 € de cotisations des membres individuels ;
- 14 000 € de cotisations et contributions de personnes morales, dont 5000 € de MGEN, 2500 € de l'université Panthéon-Assas, 1 000 € de la CDEFM (écoles de management), soit 8 500 € déjà acquis ou certains, le reste à venir d'autres universités, grandes écoles et entreprises avec lesquelles des contacts sont engagés ;
- 3 000 € de la Fondation Pierre et Catherine Lalumière ;
- 62 000 € de subventions publiques, dont 35 000 € du MEAE, 15 000 € du MTE, 2 000 € du GRAM (CNRS) pour le prix Léon Bourgeois ;
- 4 000 € du SPBF (contribution aux frais de l'AFNU).

Par ailleurs, les produits au titre du partenariat AFNU-SPBF, dont le montant ne constitue qu'une estimation indicative, puisque leur niveau dépend des initiatives du SPBF, figurent à hauteur de 96 000 €, compte tenu des aléas pesant actuellement sur les moyens des organismes des Nations Unies, dont le PNUE et le SPBF font partie, et du montant résiduel des fonds dédiés au 31 décembre 2024. Ainsi le total des produits budgétés pour 2025 s'établit à 186 000 €.

Les charges d'exploitation propres de l'AFNU prévues au budget s'élèvent à 90 460 €, ainsi réparties :

- 31 000 € de salaire et charges sociales du délégué général ;
- 29 000 € de frais directs pour l'organisation d'événements (conférences, colloques, etc)
- 12 100 € de location de bureau et espace de réunion ;
- 3000 € de frais de déplacement
- 2 500 € de maintenance du site internet et messagerie
- 4 000 € de publications, revue de presse, etc ;
- 2 000 € de dotation du Prix Léon Bourgeois, en liaison avec le GRAM ;
- 1 200 € de dotation aux amortissements.

Le détail des autres lignes budgétaires figure dans le tableau présenté à l'Assemblée générale. Il convient de souligner qu'une économie substantielle est prévue dans ce budget, avec le choix de stagiaires successifs pour des durées courtes non rémunérées, en remplacement des stages plus longs donnant lieu à indemnités. Au vu de l'expérience en cours, et du niveau final des produits, une décision sera prise en septembre quant aux ressources humaines mises à disposition du délégué général.

Aux charges propres de l'AFNU s'ajoutent celles liées au partenariat AFNU-SPBF, d'un montant de 96 000 €, égal à celui des produits correspondants. Ainsi le total des charges d'exploitation s'élève à 186 460 €, et le résultat d'exploitation résultant à un léger déficit de – 460 €.

Après prise en compte du résultat financier (intérêts sur le placement de la trésorerie de l'AFNU) de 460 €, le résultat net budgété de l'exercice est strictement égal à 0, conformément à l'impératif d'équilibre du budget.

Après échanges et discussion, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2024, tel qu'il lui est proposé.

4. Modifications au niveau du Bureau et du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale est informée des décisions prises par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 12 mars 2025 relatives à la constitution du bureau de l'association, et des propositions retenues par le Conseil au cours de cette même séance pour être proposées à l'approbation de l'Assemblée générale du 2 avril 2025, relatives à la constitution du Conseil d'Administration.

- Composition du bureau : Pierre-Henri Guignard remplace Richard Narich comme secrétaire général ; Cécile Pozzo di Borgo remplace Jean-Pierre Tardieu comme trésorière. Richard Narich est nommé vice-président ; Jean-Pierre Tardieu reste membre du bureau. Ces décisions, conformes aux souhaits des intéressés, prennent effet à l'issue de l'assemblée générale du 2 avril 2025.
- Composition du Conseil d'administration : Dominique André quitte, à sa demande, le conseil d'administration; elle sera invitée à assister sans voix délibérative aux réunions du conseil d'administration. En remplacement de cette dernière, Ginette de Matha rejoint le Conseil d'administration en sa qualité de déléguée de l'AFNU en Nouvelle Aquitaine.

L'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications proposées dans la composition du conseil d'administration. Elle prend note des changements décidés par le conseil dans la composition du bureau, et rend hommage au secrétaire général sortant et au trésorier sortant, qu'elle remercie pour leur travail.

5. Perspectives pour 2025.

Le Président et des membres du Bureau ont rappelé quelques-uns des colloques et manifestations prévues ou envisagés cette année : Droit à la vérité où le professeur Decaux a souligné l'excellente collaboration avec Isabelle Rome ; Sécurité alimentaire et nutritionnelle le 8 avril (sur la demande du MEAE) ; COP 21 + 10 ; Journée internationale de lutte contre la pauvreté (sur la demande d'Yves Doutriaux).

La publication du Livre Bleu (nouvelle formule) avait été mise en sommeil pour l'instant en tout cas, a rappelé Jean-Maurice Ripert. Nous étions aussi, a-t-il souligné, sans aucune visibilité sur ce que les autorités françaises comptaient faire pour célébrer le 80ème anniversaire de la création des Nations Unies. Raphaël Droszewski a mentionné dans ce contexte le projet «UN 80 » du Secrétaire général Antonio Guterres. Elysabeth Benali-Leonard, conseillère du commerce extérieur, a proposé qu'une exposition de France Cartoon sur le 80ème anniversaire soit présentée en coopération avec l'AFNU à cette occasion.

Yves Doutriaux a demandé qu'on lui fournisse des thèmes de conférences pour le cycle « Paroles de diplomates ». Jean-Maurice Ripert a mentionné notre partenariat avec la Fondation Pierre et Catherine Lalumière ainsi que celui noué avec l'Académie diplomatique et consulaire.

Le professeur Emmanuel Decaux a évoqué la création du Club-AFNU qui paraissait recueillir un certain succès.

Le Président a lancé un appel au Conseil d'Administration pour qu'il s'implique plus dans les activités de l'AFNU.

Il a aussi invité les membres de l'Assemblée générale à partager avec le Bureau les idées qu'ils pourraient avoir de contacts utiles pour le développement de l'Association, à « partager en quelque sorte leurs carnets d'adresse ».

La séance s'est terminée à l'heure prévue (19h30) en l'absence d'autres observations.

*Jean-Maurice Ripert
Président*



*Richard Narich
Secrétaire général*

